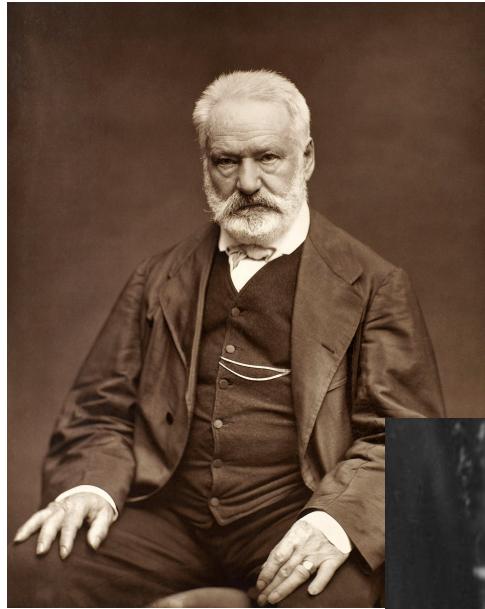


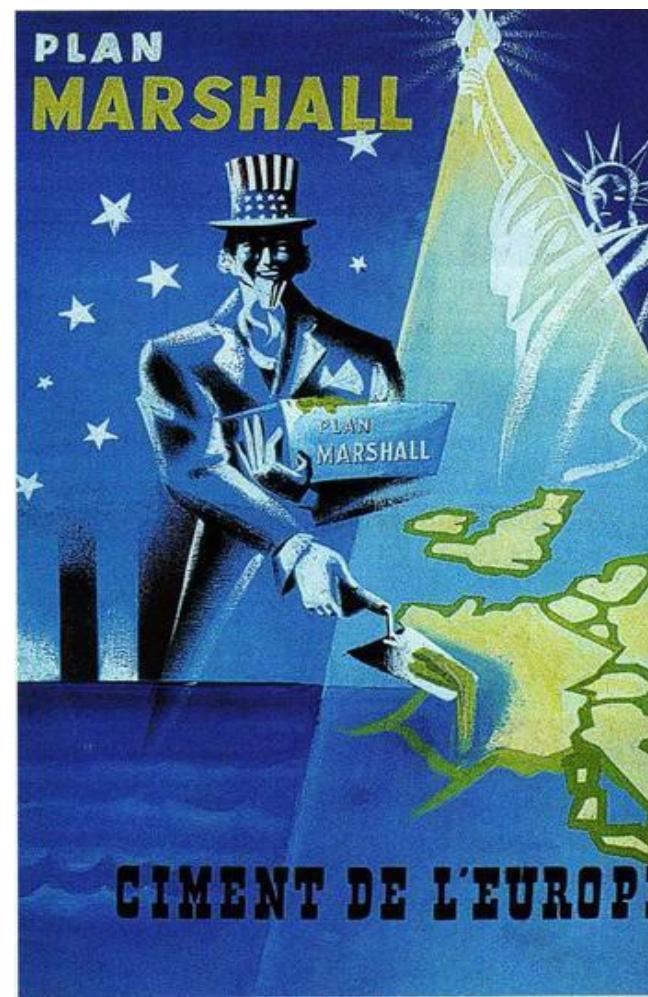
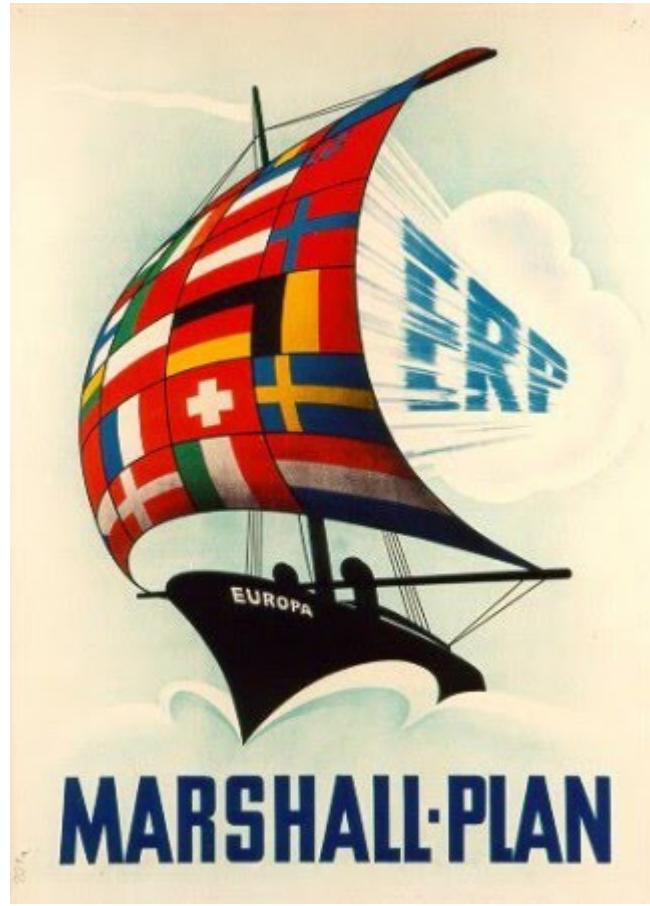
LES ECHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE

LE PROJET D'UNE EUROPE POLITIQUE DEPUIS 1948

I – Le projet politique d'une Europe en croissance

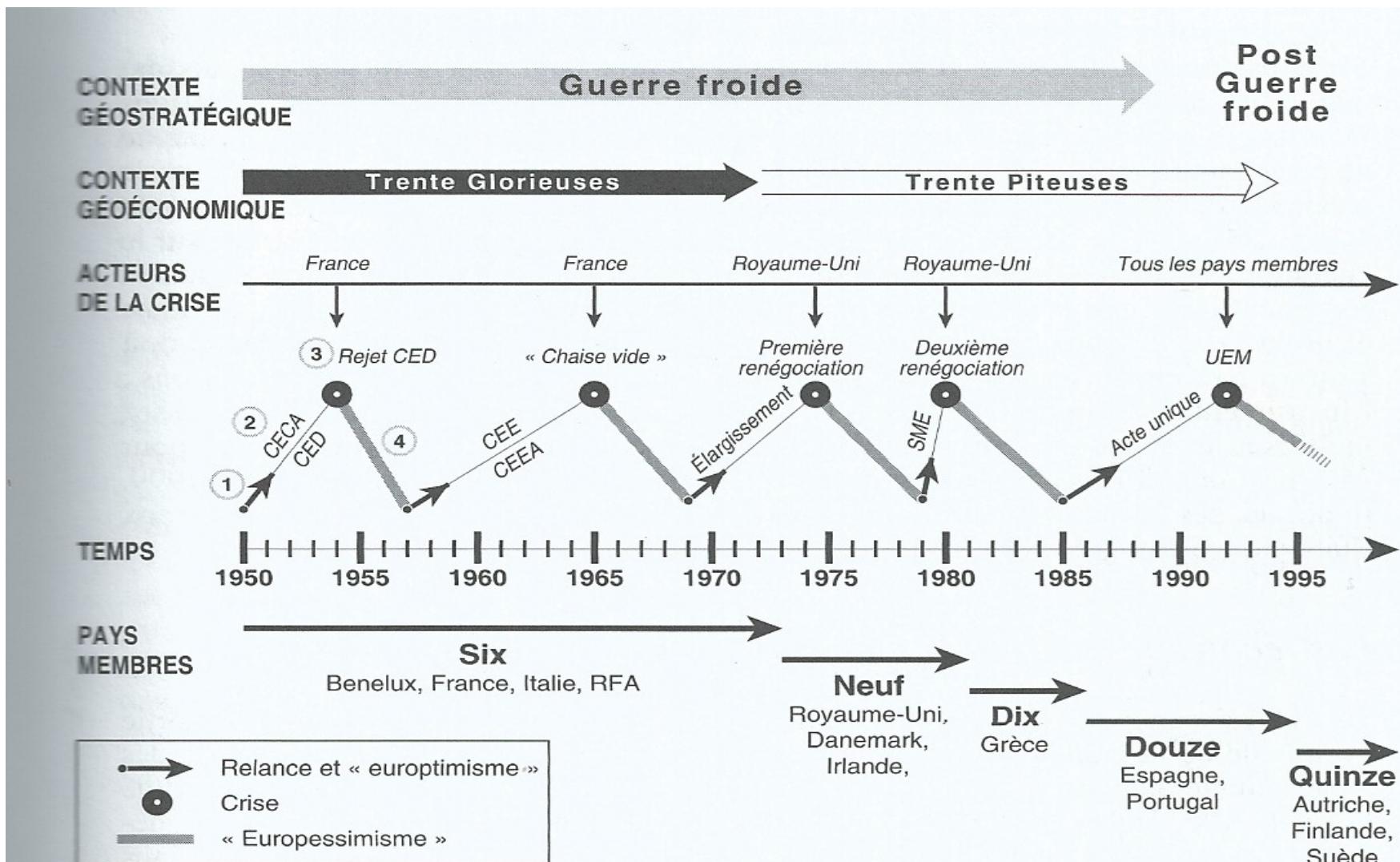
1 – héritages et mise en place





I – Le projet politique d'une Europe en croissance

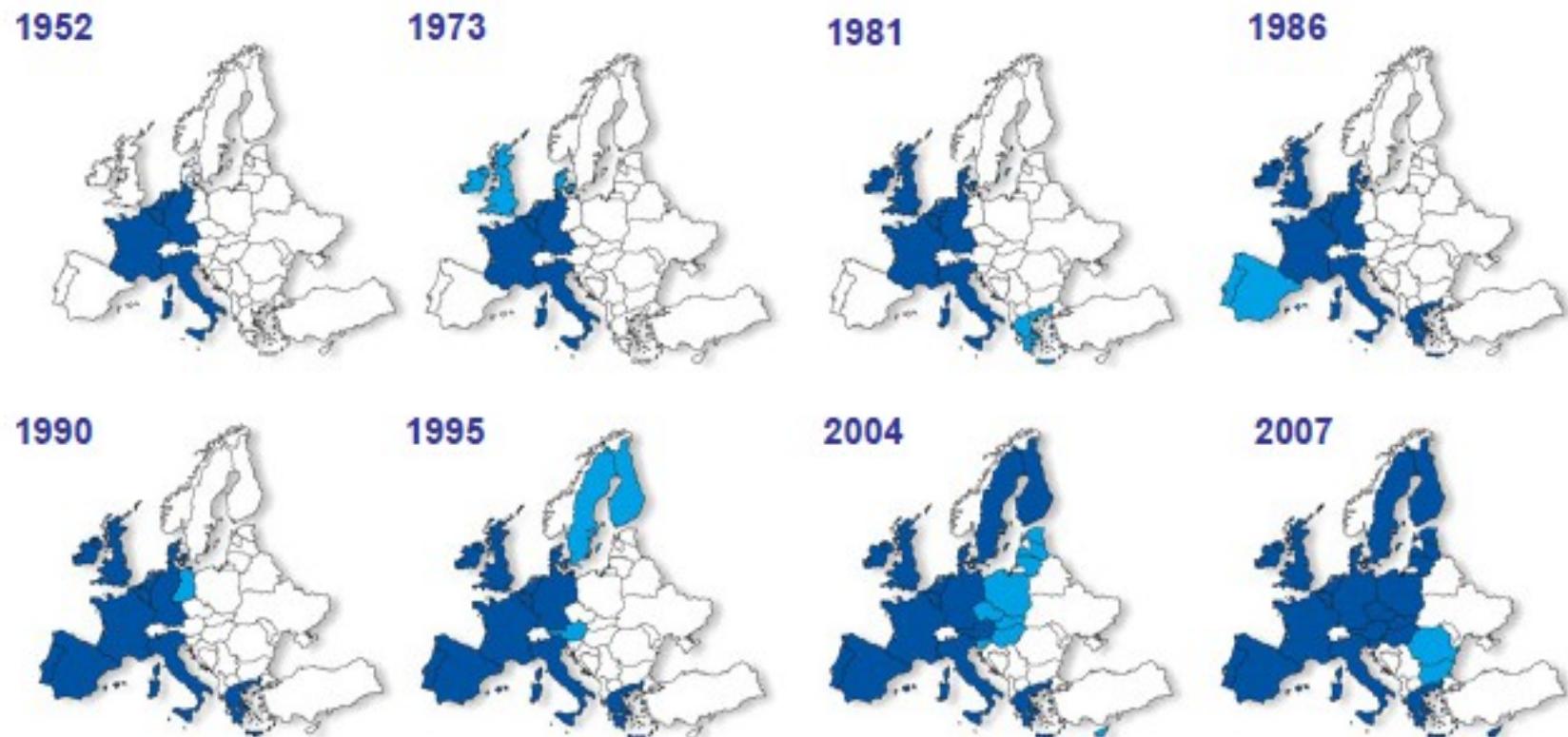
2 – une association régionale particulière



Les cycles dans la construction européenne

Comme le démontre ce schéma, l'intégration européenne obéit à une dynamique cyclique intradécennale. Chaque cycle comprend quatre phases : un objectif mobilisateur (1) permet de renouer avec l'« europtimisme » (2) qui s'essouffle du fait de l'opposition d'un ou plusieurs États. La crise (3) annonce une période d'« europessimisme » (4) dominée par la divergence entre les partenaires.

Mais aujourd'hui, l'augmentation du nombre des adhérents, les modifications du contexte géoéconomique (« Trente Glorieuses » suivies des « Trente Piteuses ») et du cadre géostratégique (guerre froide jusqu'en 1989) compliquent ces cycles.



**CONTEXTE
GÉOSTRATÉGIQUE**

Guerre froide

**CONTEXTE
GÉOÉCONOMIQUE**

Trente Glorieuses

**ACTEURS
DE LA CRISE**

France

France

Royaume-Uni

R

TEMPS

1950

1955

1960

1965

1970

1975

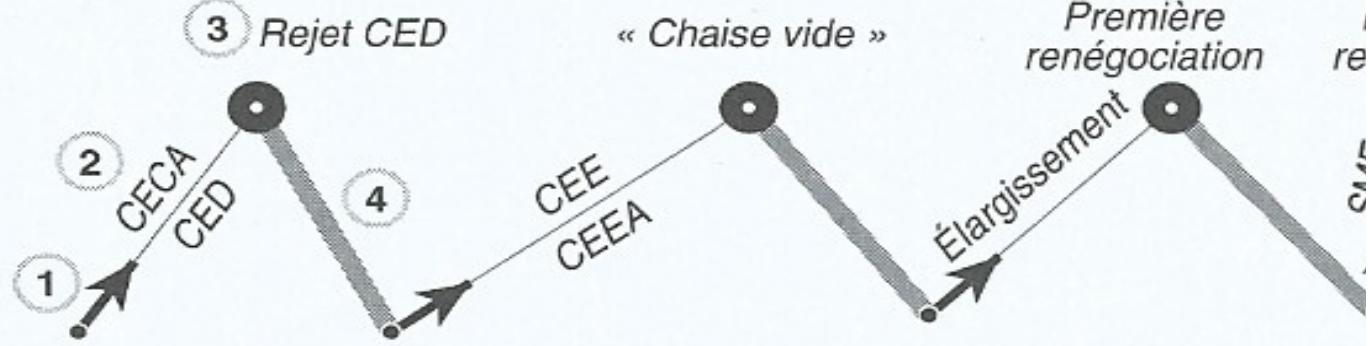
**PAYS
MEMBRES**

Six

Benelux, France, Italie, RFA

Neuf

Royaume-
Danemark



PAC



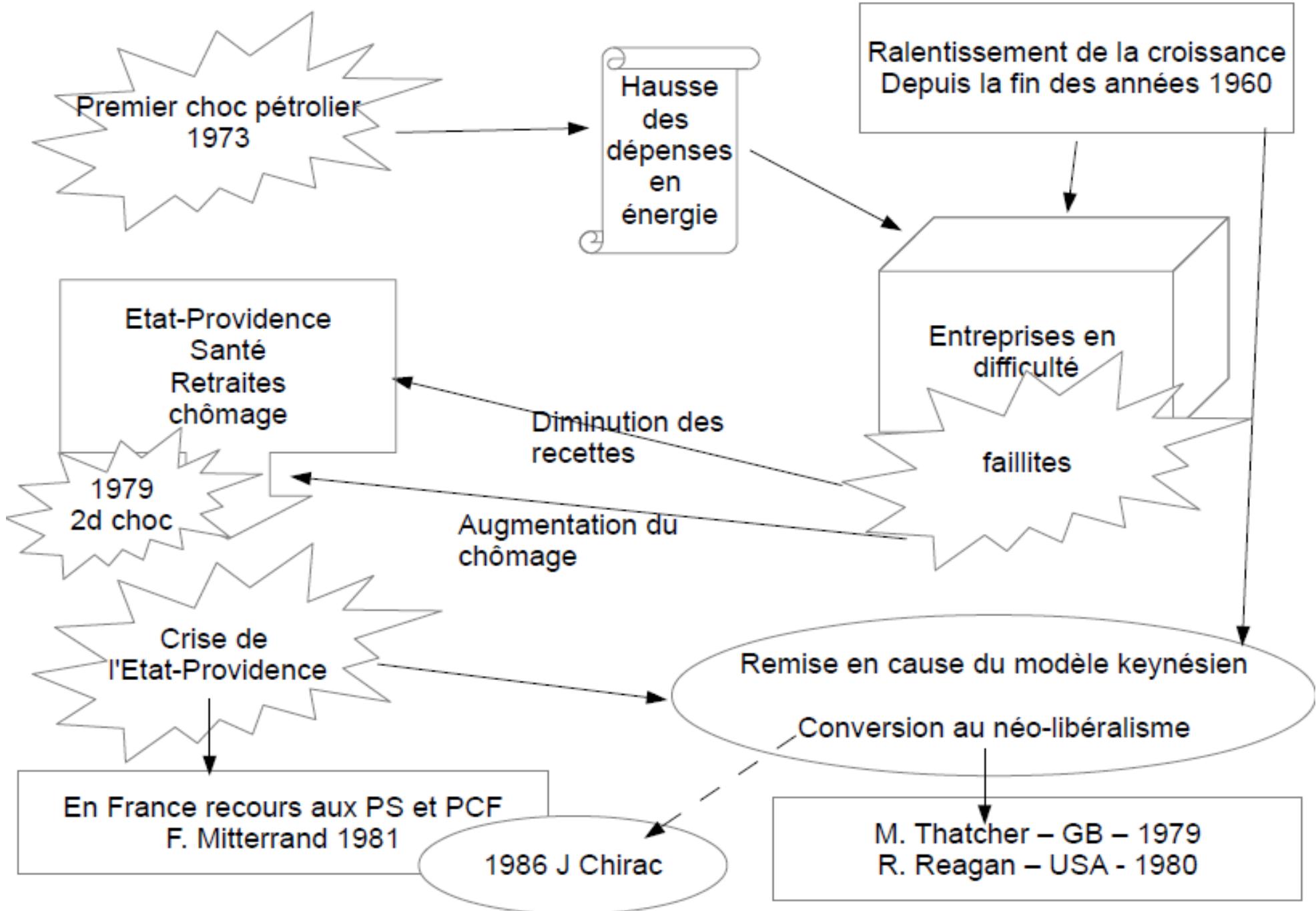
LA PAC EST NÉE!

Le but essentiel de cette politique est de garantir des prix corrects pour les agriculteurs. D'année en année, les agriculteurs produisent de plus en plus de denrées alimentaires. Les magasins sont pleins de produits alimentaires à des prix abordables. Le premier objectif, la sécurité alimentaire, a été atteint.



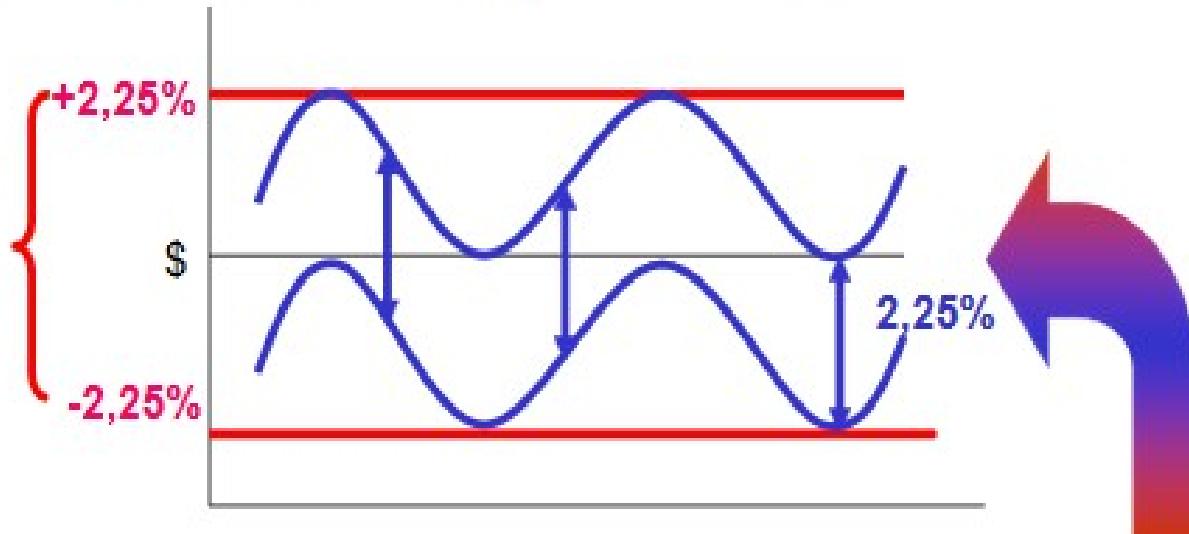
LA PAC EST VICTIME DE SON PROPRE SUCCÈS.

Les exploitations agricoles sont si productives qu'elles fournissent plus de denrées alimentaires que nécessaire. Les excédents sont stockés et génèrent des montagnes de «nourriture». Plusieurs mesures sont mises en place pour rapprocher le niveau de production des besoins du marché.

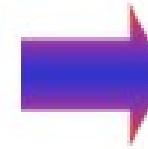


Le dispositif de l'accord de Bâle, avril 1972

Fluctuations par rapport au dollar autorisées dans le SMI



Les monnaies européennes peuvent fluctuer de 4,5% entre elles



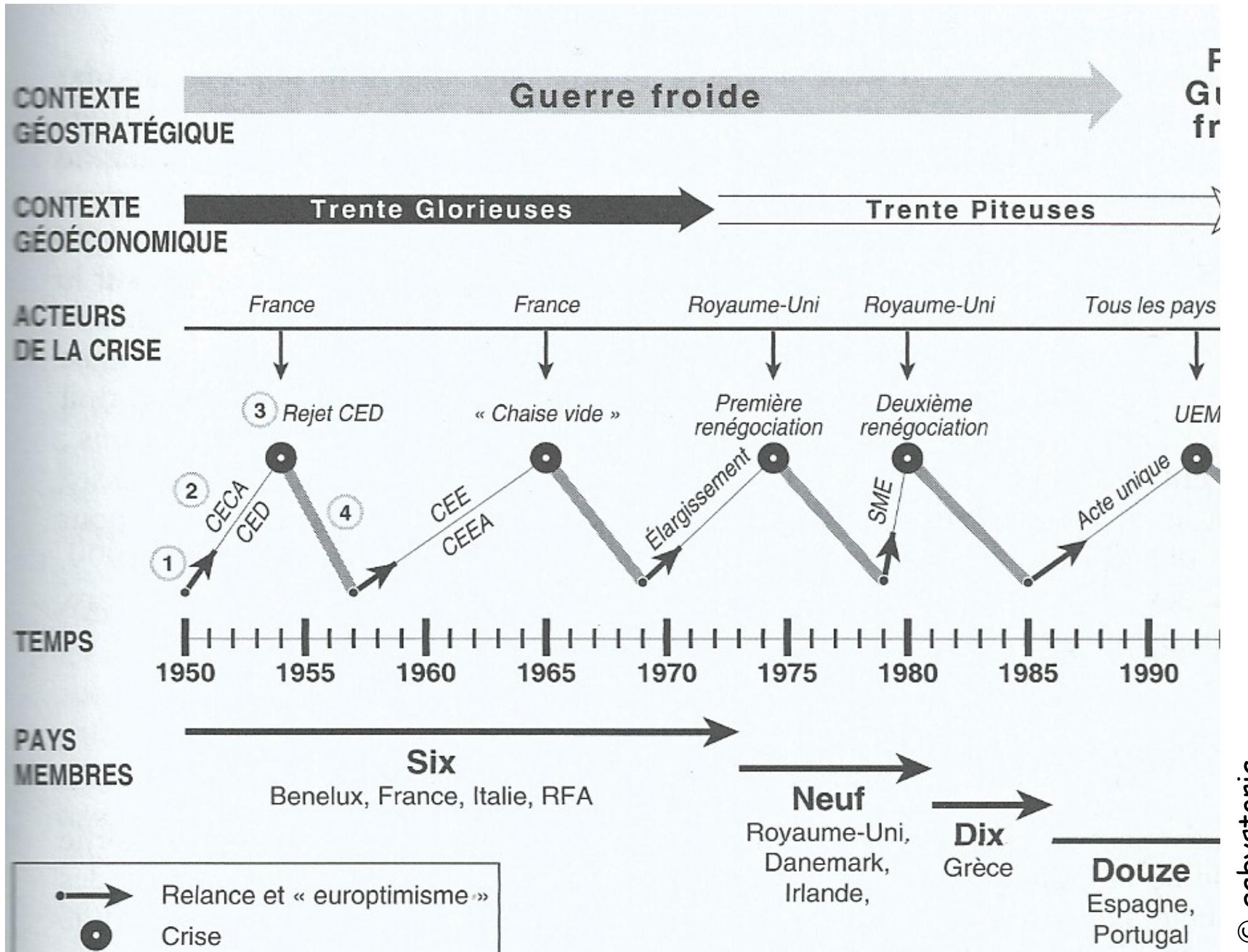
Le serpent monétaire vise à créer un corridor où les marges de fluctuations des devises européennes sont ramenées à +/-2,25%

LES ECHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE

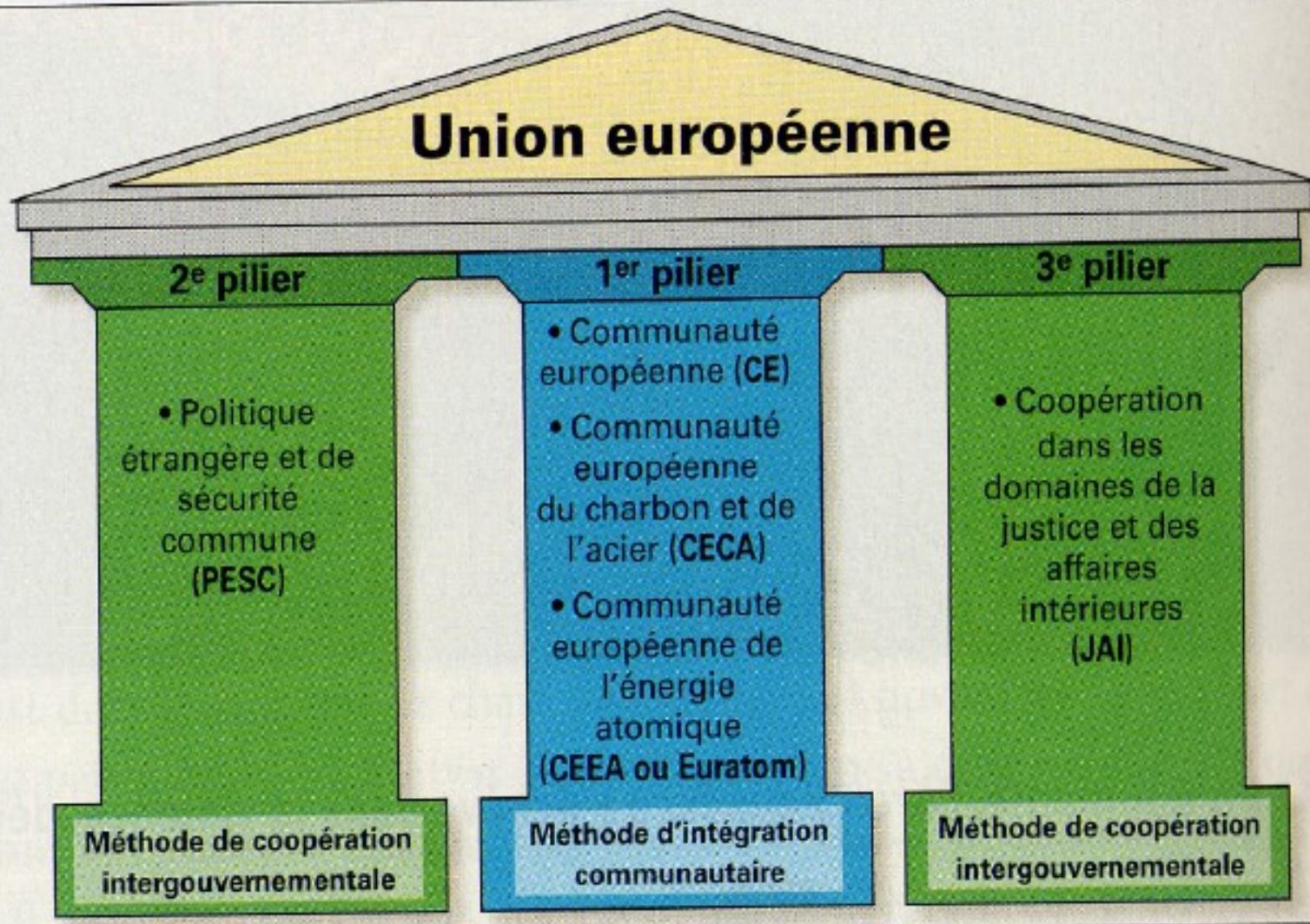
LE PROJET D'UNE EUROPE POLITIQUE DEPUIS 1948

II – poursuite de la construction

1 – de l'Acte unique à l'UE

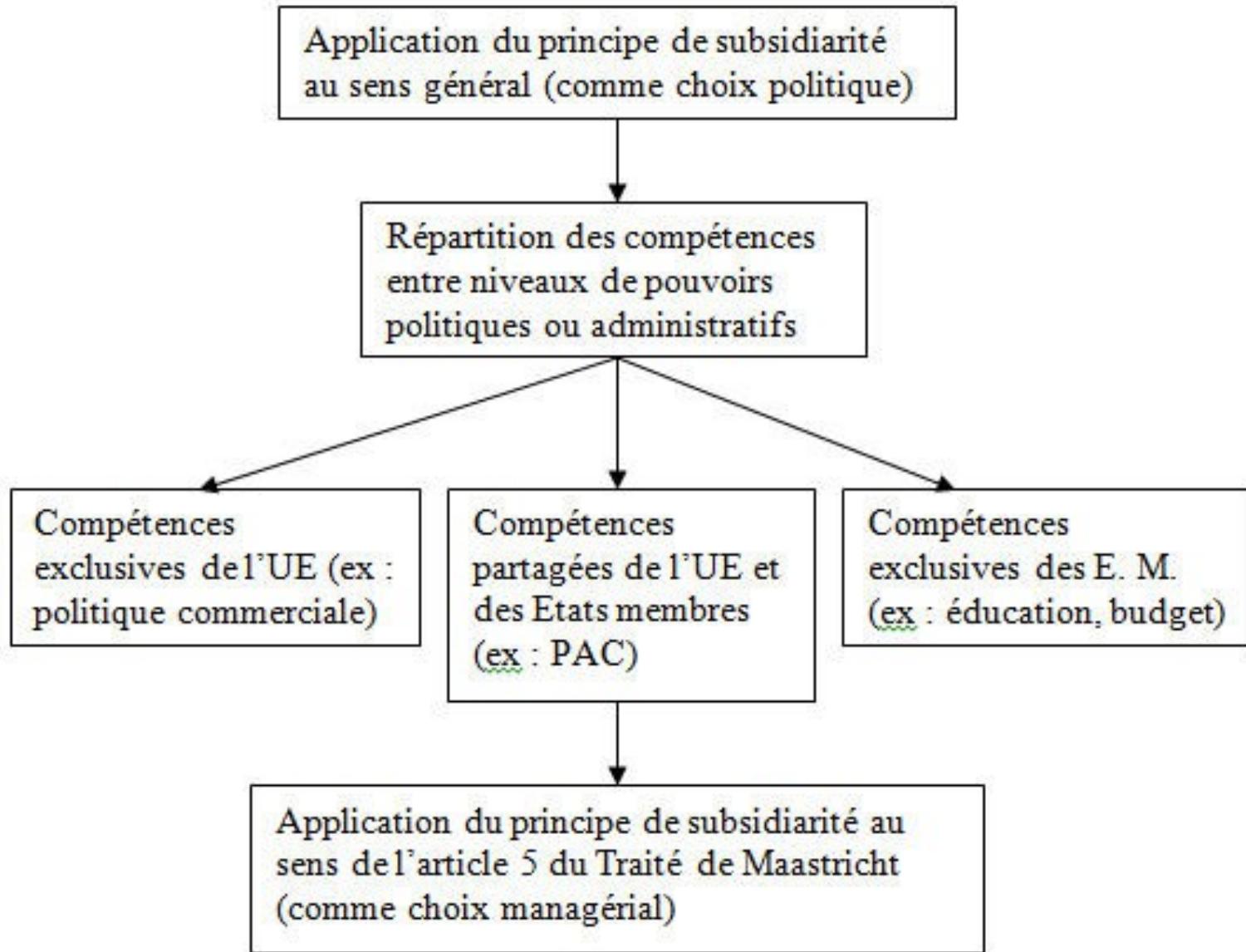


Union européenne



1

Les trois piliers de Maastricht



2

Le traité de Maastricht institue une citoyenneté européenne

Art. 8. – Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Art. 8 A. – Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres [...].

Art. 8 B. – Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État [...]. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État

membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État [...].

Art. 8 C. – Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État [...].

Art. 8 D. – Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen [...].

Extraits du *traité sur l'Union européenne*
du 1^{er} février 1992

Union Economique et Monétaire :

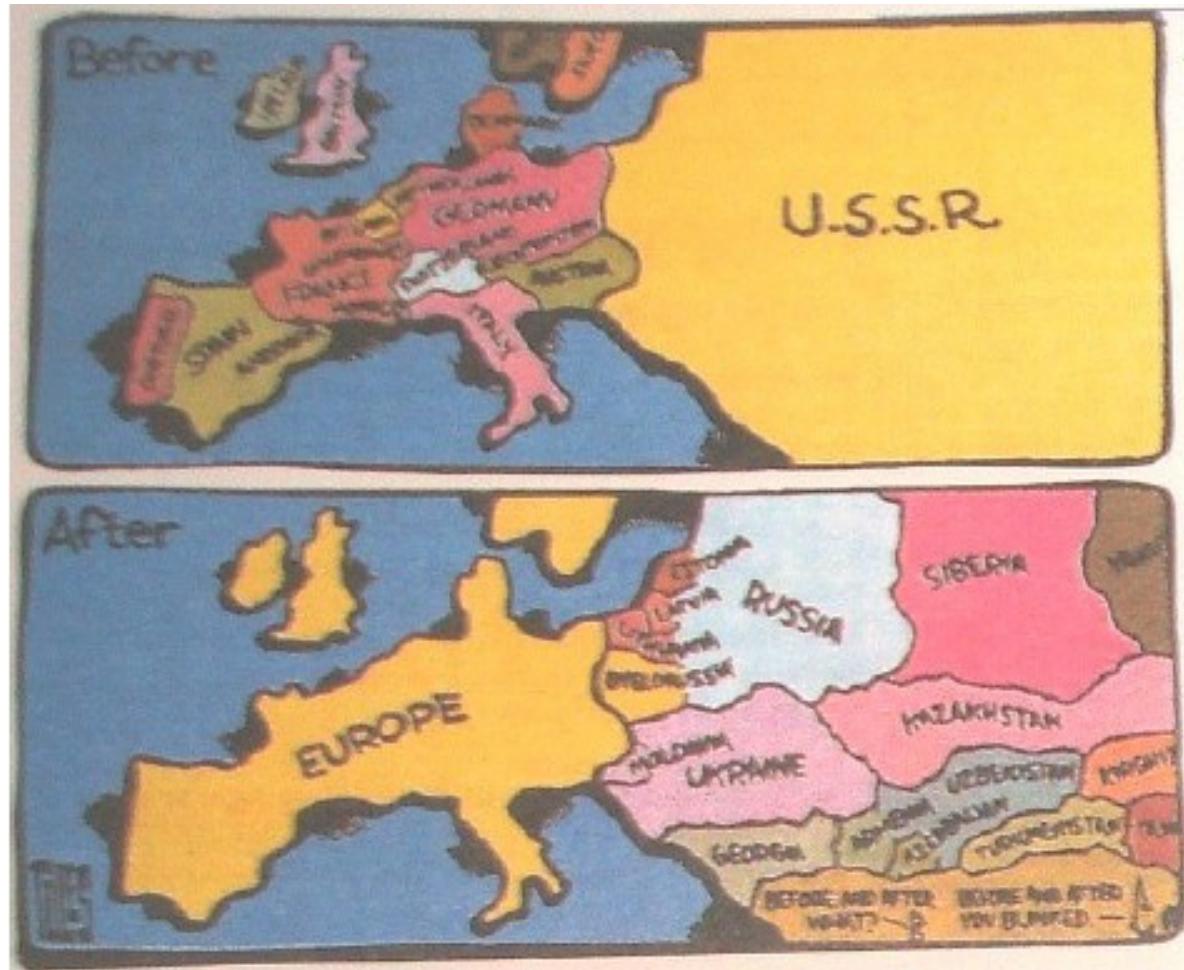
La coordination des politiques économiques entre les États membres

La coordination des politiques fiscales, notamment sous la forme de limites en matière de dette et de déficit publics

Une politique monétaire indépendante administrée par la Banque centrale européenne (BCE)

La monnaie unique et la zone euro

Intégration des PECO dans les années 1990



II – poursuite de la construction

2 – les nouveautés des années 2000

Acte unique Européen

- ▶ Procédure de coopération en faveur du Parlement européen mis en place.
- ▶ Majorité qualifiée au sein du conseil pour les questions relatives au marché intérieur

1986

1992

1997

2001

2007

Traité de Maastricht

- ▶ Mise en place de l'Union Économique et monétaire
- ▶ Mise en place du pilier de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) + pilier de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI)
- ▶ Cela en plus du pilier communautaire Instauration de la Procédure de codécision Citoyenneté européenne Principes de subsidiarité et de proportionnalité intégrés

Traité de Nice

- ▶ Un commissaire par Etat membre
- ▶ Extension du vote à la majorité qualifiée et la codécision s'applique à ces votes

Traité de Lisbonne

- ▶ UE obtient la personnalité juridique Conseil européen et BCE deviennent des institutions
- ▶ Un droit de retrait est instauré
- ▶ Un président pour le conseil européen d'un mandat de deux ans et demi
- ▶ Création d'un Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

MAASTRICHT	AMSTERDAM	NICE	LISBONNE
1992	1997	2001	2007
1993	1999	2003	2009
citoyenneté	Sanction des pays si pb droits fondamentaux		Charte des droits fondamentaux
Monnaie unique			BCE = institution
subsidiarité			Redéfinition des compétences
codécision	>Simplifiée et généralisée	> étendue	
Majorité qualifiée		>Redéfinie. 62% pop°	>55% membres 65% pop°
	Coopération renforcée	> assouplie	
	Schengen intégré		
PESC			Haut représentant PESC
-----		Réforme institutionnelle => travail Constitution... 1 commissaire/ Etat	Conseil = institution
-----		Psdce Conseil 6 mois	2 ans 1/5
-----			Clause de sortie
-----			Initiative citoyenne - 1MM- 7 pays
-----			UE personnalité juridique

Les traités européens
au tournant des XXe et XXIe

Un pouvoir partagé entre trois institutions

PROPOSE

CONTRÔLE

CIRCUIT
LÉGISLATIF



Siège de la Commission européenne à Bruxelles (Bel.)



PARLEMENT EUROPÉEN

Elu pour cinq ans dans chaque pays membre

Siège à Strasbourg et à Bruxelles

Vote les législations du domaine de la codécision (marché intérieur, environnement, transport...)

Doit donner son accord pour une partie du budget communautaire

Accorde ou retire sa confiance à la Commission



Parlement européen à Strasbourg



COMMISSION EUROPÉENNE

Un commissaire par Etat membre désigné pour cinq ans

Dispose du monopole d'initiative législative

Gère et applique les politiques et le budget de l'Union

Veille au respect de la législation européenne par les Etats

Triangle institutionnel

CONSEIL

Composé des représentants des Etats, il est l'institution décisionnelle principale de l'Union

La présidence du Conseil est exercée pendant six mois par chaque Etat, par rotation

Se réunit soit en conseil des ministres, soit en Conseil européen composé des chefs d'Etat ou de gouvernement

Fixe des orientations à la Commission

Les problématiques récentes :

- crise économique et reprise (2008-2012)
- migrations (2015)
- terrorisme (2015-2016)

- montée du populisme
- déficit démocratique

Faut-il conclure ????????



Dans la bulle bruxelloise (...) les fonctionnaires, diplomates, journalistes sont tous entrés à reculons dans cette année 2016. Ce qui les tétanise c'est l'impopularité de « leur » Union. Quoi qu'ils disent, les opinions publiques ne suivent plus. L'Europe libérale, démocratique, ouverte, plus personne ne semble vouloir l'« acheter »(...) La crise financière ? « *Il y a eu une cassure quand les Allemands ont imposé leur solution : l'austérité. Ce traitement des pays méridionaux a cassé quelque chose dans la solidarité entre membres de l'Union* » constate un diplomate (...) La crise des migrants ébranle les dernières certitudes. A l'est, les gouvernements refusent de recueillir les réfugiés au motif qu'ils sont musulmans... Mais à l'ouest aussi, déstabilisés par des partis populistes de plus en plus véhéments, les gouvernements commencent à filtrer les passages à leurs frontières. Tant pis pour le traité de libre circulation de Schengen.

C. Ducourtieux, La fin des illusions, *Le Monde*, 9 février 2016